

COMMUNE D'HENONVILLE
-
PLAN LOCAL D'URBANISME
-
EMPLACEMENTS RESERVES

Conformément à l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme.

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE	REFERENCES CADASTRALES
1	Aménagement d'un trottoir et de places de stationnement le long de la rue du Professeur René Dubos	Commune	709 m ²	Section ZE, parcelles n°144p, n°146p, n°148p
2	Aménagement d'ateliers municipaux et création d'un accès aux équipements publics	Commune	2 015 m ²	Section ZA, parcelle n°24p
3	Aménagement paysager en bordure de la zone d'activités, le long de la RD 121	Commune	719 m ²	Section ZC, parcelles n°20p, n°27p
4	Aménagement d'un parc paysager à l'arrière du château d'Hénonville	Commune	17 757 m ²	Section C, parcelles n°346p, n°347p
5	Elargissement du chemin rural dit « Les Ruelles de Monts » et création d'une aire de stationnement	Commune	1 804 m ²	Section D, parcelles n°356p, n°357p, n°358p, n°359p, n°362p et n°1062
6	Aménagement d'un trottoir et de places de stationnement le long de la rue des Groseilliers	Commune	410 m ²	Section C, parcelles n°15p, 24p, n°257p, n°290p, n°291p, n°292p, n°320p, n°334p, n°373p

L'indice « p » figurant dans la colonne « références cadastrales » signifie que la parcelle concernée par l'emplacement réservé ne l'est que partiellement et non en totalité.

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE	REFERENCES CADASTRALES
7	Création d'une aire de stationnement	Commune	156 m ²	Section C, parcelles n°378p, n°414
8	Création d'une aire de stationnement	Commune	156 m ²	Section C, parcelle n°374p
9	Création d'une aire de stationnement	Commune	71 m ²	Section C, parcelle n°301
10	Création d'une aire de stationnement	Commune	472 m ²	Section C, parcelles n°431, n°432
11	Création d'une aire de stationnement et d'une aire de jeux pour les enfants	Commune	369 m ²	Section C, parcelles n°92, n°93p
12	Aménagement d'un trottoir et de places de stationnement en rive Ouest de la rue du Mesnil	Commune	718 m ²	Section C, parcelles n°294p, n°295p, n°296p
13	Aménagement d'un trottoir et de places de stationnement en rive Est de la rue du Mesnil	Commune	795 m ²	Section C, parcelles n°393p à n°402p, n°403, n°404, n°405p à n°413p, n°41, n°43, n°45, n°47, n°49, n°51, n°53, n°55, n°57, n°59
14	Renforcement-calibrage de la RD121 entre Hénonville et Monts	Département de l'Oise	2 841 m ²	Section ZE, parcelles 50p, 51p, 52p, 53p, 67p, 68p, 69p, 70p, 71p Section D, parcelles 573p, 574p, 575p, 581p

L'indice « p » figurant dans la colonne « références cadastrales » signifie que la parcelle concernée par l'emplacement réservé ne l'est que partiellement et non en totalité.